

BRELES (*Finistère*)

Manoir de Bel-Air

Demi-croisée

1599



Une des fenêtres de ce manoir édifié en 1599, celle du second niveau de la façade antérieure (fig. 1.1), conserve quelques éléments de sa clôture primitive. Bien que très remaniée, elle présente encore suffisamment de vestiges pour en permettre une restitution partielle, mais fiable. La demi-croisée comprenait trois compartiments conçus selon la tradition médiévale. Seuls les deux compartiments du haut étaient vitrés, celui du bas recevant un simple volet de bois permettant un éclairage supplémentaire et l'aération de la pièce. Ces vestiges montrent la persistance du procédé en Bretagne à la fin du XVI^e siècle.

La menuiserie

Le bâti dormant

Le dormant actuel ne donne aucune indication en dehors de son épaisseur qui a été reproduite dans notre proposition de restitution. En effet, seule une pièce semble correspondre à un remploi assuré d'un élément du dormant primitif. Initialement, il était scellé à la fenêtre par l'intermédiaire d'entailles. Les battants du dormant n'étaient pas interrompus au droit des traverses haute et basse, mais dépassaient d'une dizaine de centimètres. Les extrémités hautes étaient introduites et scellées dans des cavités ménagées dans le linteau, alors que les pieds du dormant reposaient dans la feuillure de l'appui en pierre. Pour les maintenir, une barre était appliquée sur la traverse basse du dormant et scellée dans des entailles faites dans les ébrasements.

Les volets

Deux des trois volets de la demi-croisée sont conservés mais ont été découpés et réinstallés, sans souci d'intégration, sur un nouveau dormant. La répartition des panneaux diffère d'un volet à l'autre : quatre panneaux pour le volet du bas et deux pour celui qui le surmonte.

Nous avons là un bon exemple de transition entre les volets à longs panneaux étroits de l'époque médiévale et les petits compartiments introduits par la Renaissance. La différence de traitement peut paraître étonnante, nous l'avons toutefois observée sur une croisée de la région de Candé plus récente d'une cinquantaine d'années (fig. E.2). Il est probable que le volet du bas, plus visible, bénéficiait de plus d'ostentation. On peut également y voir un souci de renforcer un volet plus exposé aux intempéries.

La fabrication de ces châssis est assez élémentaire. En parement extérieur, de simples chanfreins raccordés au ciseau courent sur toutes les rives intérieures des bâtis. Seules des plates-bandes moulurées enrichissent quelque peu cette austérité. En parement intérieur, les arrêtes des bâtis sont adoucies et encadrent des panneaux dénués de toute mouluration. Là encore, le décor sommaire créé par les moulures ne s'étend que sur la face extérieure, seule visible lorsque les volets étaient ouverts durant la journée. L'étanchéité des volets est assurée par une simple feuillure permettant le recouvrement du dormant. Leur encastrement demeure important (24 mm), comme au manoir de Kerduel à Lignol (étude n°56002). Le corroyage des bois est plutôt sommaire, surtout en parement intérieur. En cela, il ne diffère pas du manoir précité ou de celui de La Ville ès Marquer à Bléruais (étude n°35001).



Fig. E.1. Vue du manoir depuis l'est

Photo Bernard Bègne (source Conseil régional / service de l'Inventaire)

Fig. E.2. Croisée de la région de Candé (Maine-et-Loire)

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des volets était assurée par des fiches à broche rivée composées d'un lacet traversant le dormant et d'une aile à deux nœuds fichée dans le montant du vantail. Elles sont plus généralement constituées de deux lacets enserrant une aile à un nœud. Seule une fiche d'origine a été conservée, toutes les autres correspondent à des remaniements.

Les organes de fermeture

Les organes de fermeture ont disparu. On peut néanmoins préciser qu'il s'agissait de loquet ou de targette sur platine ovale, l'empreinte de cette dernière étant encore visible sur le volet inférieur (fig. 1.5).

Les organes de tirage

Il subsiste, sous l'empreinte de la platine ovale du volet inférieur, la trace d'une fixation qui correspond sans aucun doute à une ancienne pendeloque, son usage étant courant en Bretagne.

La vitrerie

Les traces laissées par l'encastrement des vergettes dans le compartiment intermédiaire sont à peine visibles. Seuls des petits trous de 2 à 3 mm régulièrement espacés (plan n°4) ainsi qu'une trace de mortier sur le tableau droit trahissent la présence ancienne d'une vitrerie mise en plomb. Une rainure peut cependant être observée sur une autre fenêtre du manoir et attester aisément l'emploi de vitreries scellées dans ses compartiments supérieurs.

Datation

Le manoir a été construit pour l'essentiel en 1599. Un cartouche situé au-dessus de la porte d'entrée du logis en témoigne (fig. E.3). Les caractéristiques des vestiges de la croisée sont conformes à cette période et montrent une fois de plus la survivance des clôtures de conception médiévale dans l'architecture manoriale bretonne de la fin du XVI^e siècle.

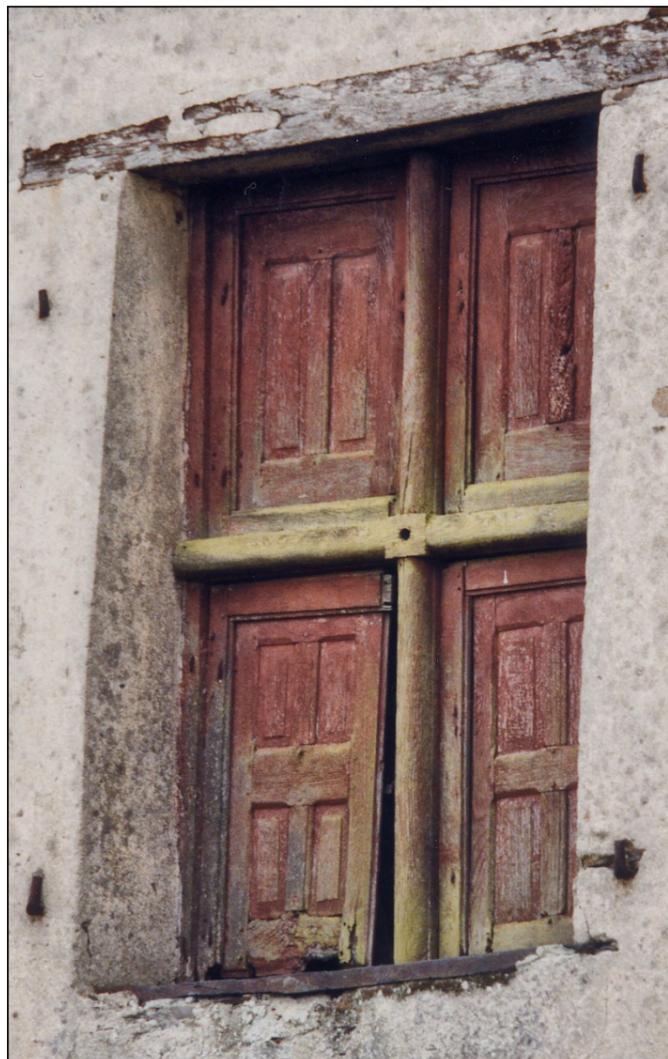


Fig. E.3. Cartouche au-dessus de la porte d'entrée du logis : « Pries p(our) Fran(çois) Kerengar q(ui) m'a fait faire et Bel-Air m'a nomée. 1599 »

Situation



Typologie

Type 4.DA.



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice et demi-croisée
- Plan n°1 : Volet inférieur
- Plan n°2 : Volet intermédiaire
- Plan n°3 : Fenêtre / élévation intérieure (restitution)
- Plan n°4 : Fenêtre / élévation extérieure (restitution)

Restitution de la clôture

Le volet disparu pouvait être restitué avec deux ou quatre panneaux, suivant les vestiges encore en place. Leur observation permet de penser que le volet subsistant à deux panneaux semble bien ferré sur le montant droit du dormant d'origine. En outre, on peut montrer que l'axe de rotation des volets était effectivement à droite, le volet du bas conservant une trace de pendeloque qui permet de le rétablir dans son sens logique. La pendeloque devant être fixée sous la platine, on peut constater que le volet est inversé sur la figure 1.5. Le volet à deux panneaux ne pouvait alors être situé qu'en partie haute, face à un compartiment vitré. La même disposition a donc été reproduite pour le volet manquant.

Les pendeloques et les organes de fermeture, dont il ne subsiste aucune trace hormis une empreinte de platine, n'ont pas été restitués sur le plan n°3. A l'instar des autres études, les vitreries mises en plomb figurées sur le plan n°4 n'ont qu'une valeur indicative. Elles ont pour seul but de montrer leur emplacement primitif et le fonctionnement de cette fenêtre.